

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	16 (1871)
<b>Heft:</b>	18
<b>Artikel:</b>	Note sur l'organisation militaire de la confédération de l'Allemagne du nord
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-332724">https://doi.org/10.5169/seals-332724</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 18.

Lausanne, le 3 Octobre 1871.

XVI<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — Note sur l'organisation militaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord. — Sur le maintien de neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne. (*Fin.*) — Mesures sanitaires à observer en marche pendant les grandes chaleurs. — Nouvelles et chronique.

## NOTE SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD (¹).

Tel est le titre d'un opuscule anonyme de 85 pages attribué à l'empereur Napoléon III, qui renferme des indications et des vues intéressantes que nous désirons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Dans un premier chapitre, l'auteur présente les considérations générales ci-après :

Avant les revers de la campagne de 1870, on ne faisait, en France, aucun cas de l'opinion de ceux qui déclaraient que l'organisation militaire de notre pays n'était point en rapport avec sa situation politique, et on niait les avantages de l'organisation prussienne qui repose sur le service obligatoire, sur le système de réserves nombreuses, bien exercées, et sur les divisions territoriales du pays répondant à autant de corps d'armée.

Avant la campagne de 1870, le comité d'artillerie ne voulait pas reconnaître que le matériel de l'artillerie prussienne était plus perfectionné que le nôtre et capable de produire plus d'effet.

Avant la campagne de 1870, le comité du génie soutenait que nos forteresses n'étaient pas trop nombreuses, qu'elles pouvaient résister à l'artillerie nouvelle, et ne voulait pas convenir que la moitié de nos places fortes aurait dû être démolie, et l'autre moitié reconstruite dans le système qui a fait d'Anvers une des premières places fortes du monde. Il a fallu les tristes événements dont nous avons été témoins pour qu'un général du génie comme le général Coffinières avouât, devant un conseil de guerre, que la place de Metz ne résisterait pas quinze jours à un siège, si l'appui de l'armée du maréchal Bazaine venait à lui manquer.

Avant la campagne de 1870, l'administration de la guerre résistait obstinément à l'avis de ceux qui conseillaient de diviser le territoire en plusieurs corps d'armée munis sur place de tout le matériel nécessaire pour entrer en campagne.

Il est donc du plus haut intérêt de rechercher aujourd'hui, par un examen approfondi, les vices de notre organisation, afin que, les ayant constatés, on puisse en les faisant disparaître, perfectionner les éléments futurs de notre puissance militaire.

La meilleure manière de montrer ce qui nous manque, est d'étudier attentivement le système prussien qui, successivement amélioré, a plus de soixante ans d'existence. Tel est le but de ce travail.

Les efforts d'une administration intelligente doivent tendre à avoir le *minimum* de soldats sous les armes pendant la paix et le *maximum* de soldats bien exercés en temps de guerre.

Pour satisfaire à ces deux conditions, il faut appeler tous les ans sous les drapeaux le plus grand nombre possible de jeunes gens, mais ne les retenir que le

(¹) Brochure in-4<sup>o</sup>, datée *Wilhelmshæhe* 1871 et imprimée à Bruxelles.

temps strictement nécessaire pour les instruire, afin que l'effectif de l'armée permanente ne dépasse pas les ressources du budget.

La nécessité d'exercer tous les ans un grand nombre de jeunes gens au métier des armes conduit naturellement au service militaire obligatoire ; car, si par raison d'économie l'état n'incorpore tous les ans qu'une partie des jeunes gens qui ont atteint leur vingtième année, il est juste néanmoins que tous concourent à cette charge et qu'en temps de guerre chacun puisse défendre son pays.

La Prusse a admis comme principe fondamental le service militaire obligatoire. C'est un hommage rendu au sentiment d'égalité inné dans le cœur de l'homme. Le pauvre subit la loi avec résignation en voyant le riche soumis à la même règle que lui. La composition de l'armée s'en trouve améliorée, son niveau moral se relève, toutes les classes de la société étant confondues dans ses rangs. Les générations qui se succèdent viennent alternativement y puiser des sentiments de patriotisme, de discipline et d'honneur, de sorte que la plus grande partie de la nation reçoit ainsi une éducation virile qui n'est pas sans influence sur ses destinées.

L'armée en Prusse, on l'a souvent répété, est une école où chacun vient à son tour apprendre le métier des armes et se retrémper dans le sentiment du devoir.

Au jeune homme appelé sous les drapeaux, on n'enseigne pas seulement l'exercice, on lui apprend la fidélité au roi, le dévouement à la patrie... « La volonté « du roi, lui dit-on, est la loi suprême ; le soldat n'a pas de devoir plus sacré « que le serment qu'il a prêté au Souverain. »

« *Der Wille des Kœnigs ist das hœchste Gesetz. Der Soldat hat keine hœheren Verpflichtungen als den dem Kœnig geleisteten Eid (der einjæhrige Freiwillige* « *p. 99 Berlin).* »

Une armée composée non de mercenaires, mais de l'élite de la nation et reposant sur ce principe d'autorité qui n'est pas en opposition avec les droits du citoyen, est la plus grande sauvegarde de la stabilité d'un état. C'est le lest du bâtimennt qui permet d'affronter les tempêtes.

Il y a loin de là aux maximes délétères qui ont cours chez nous, depuis que le pays a été bouleversé par tant de révolutions. — Qu'entendons-nous dire à tout propos ? « *Je ne sers pas un homme, je sers mon pays !* » et cette formule, à l'aide de laquelle on croit relever la dignité personnelle, n'est au fond qu'un prétexte à toutes les défections, à tous les scepticismes, à tous les parjures.

Dans toute monarchie, le Souverain est le chef suprême de l'armée, tout homme appelé sous les drapeaux le sert et lui doit obéissance et fidélité, car le Souverain représente la nation tout entière. Hors de ce principe, il n'y a plus ni discipline, ni hiérarchie, ni sécurité pour la société.

Montesquieu dit avec raison que ce sont d'abord les hommes qui ont fait les institutions et qu'ensuite ce sont les institutions qui ont fait les hommes.

Rien en effet n'est plus intéressant que de rechercher l'influence que des lois sagement rédigées et fidèlement suivies ont eue sur les destinées des nations, et le meilleur moyen d'y parvenir est de commencer par approfondir l'esprit des lois qui ont fait qu'un petit peuple est devenu grand.

Dans les six chapitres suivants, l'organisation militaire prussienne est passée en revue d'une manière détaillée, en commençant par la *loi du recrutement* et en poursuivant par le *recrutement des cadres de l'armée*, la *composition et l'effectif d'un corps d'armée (pied de paix)*, id. *pied de guerre*, l'*état des forces de l'Allemagne du Nord sur pied de paix*, id. *pied de guerre*.

Nous pouvons borner l'analyse de ces divers chapitres à la mention

de leur page finale qui en résume les principales données comme suit :

*Tableau général des forces de terre de la Confédération du Nord de l'Allemagne sur le pied de guerre.*

	Officiers.	Hommes.	Chevaux.	Pièces.	Voitures.
Armée active troupes de campagne . . . . .	12,883	543,129	157,968	1,284	13,139
Troupes de remplacement et de dépôt . . . . .	2,965	181,163	19,557	240	2,767
Troupes de garnison et de land-wehr . . . . .	6,814	229,293	19,641	227	183
Autorités et employés militaires à l'intérieur . . . . .	1,932	9,573	2,147	" "	
Totaux . . . . .	24,594	963,158	199,313	1,751	16,089

En 1866, dans la campagne contre l'Autriche, la Prusse a mis sur pied 441,686 hommes pour l'armée active, — 119,015 hommes comme troupes de remplacement et de dépôts, et 97,588 hommes pour les troupes de garnison et de fortresses, — en totalité 669,679 hommes.

COMPARAISON.

Ainsi, grâce à une organisation puissante, l'Allemagne du Nord qui, en temps de guerre peut mettre sur pied 969,000 hommes (<sup>1</sup>) de troupes exercées n'a, en temps de paix, qu'un effectif restreint et les corps auxiliaires sont réduits à leur plus simple expression. Si l'on compare l'armée allemande à la nôtre, on a la différence suivante :

	PIED DE PAIX ALLEMAGNE	FRANCE
Effectif permanent (sans compter la gendarmerie) . . . . .	316,000	360,000
Officiers-généraux . . . . .	212	267
Officiers d'état-major . . . . .	100	650
Intendance . . . . .	241	1,520

Le chapitre huitième, intitulé *Résumé*, est digne d'être cité en entier :

Nous avons exposé, dit l'auteur, dans les chapitres précédents l'organisation militaire prussienne et les principes sur lesquels elle repose. Ces principes sont l'égalité des charges et l'avancement par l'instruction.

Il y a des vérités qui sont de tous les temps, et l'histoire est là pour nous apprendre que les mêmes causes ont toujours produit les mêmes effets.

Rome fut invincible tant que le patriotisme s'alliant à l'esprit militaire, on y conserva l'obligation de servir son pays comme le devoir le plus sacré. La naissance et la richesse, au lieu d'être des causes de dispenses, obligaient à donner l'exemple des vertus civiques et guerrières. On ne pouvait, à Rome, atteindre aux hautes fonctions publiques, objet de toutes les ambitions, que si l'on avait fait dix campagnes dans les légions. La décadence de la République commença lorsque le service militaire ne fut plus considéré comme un honneur et que les principaux citoyens, dédaignant le métier des armes, s'en déchargèrent sur leurs esclaves ou sur des mercenaires étrangers. Cette vérité que Montesquieu a si éloquemment

(<sup>1</sup>) Ce chiffre est évidemment fort approximatif. D'après le tableau qui suit il devrait être de 987,752 hommes. Du reste la brochure renferme bon nombre d'erreurs de chiffres; les additions, par exemple, de la page 44, ont une dizaine en moins dans la colonne des bataillons. — Réd.

développée, semble avoir été oubliée par les nations modernes amollies par le luxe. L'Allemagne seule, instruite par les revers de 1806, les a mises en pratique. Dans ce pays, le service militaire est obligatoire et tous peuvent parvenir aux plus hauts grades si leur conduite et leur instruction les font juger dignes de commander. Pour devenir officier, il faut remplir deux conditions : subir plusieurs examens, et avoir le consentement des officiers du corps dans lequel on veut entrer. Cette dernière obligation a pour effet de rendre tous les officiers solidaires les uns des autres et de maintenir entre eux l'esprit de corps. Pour ceux qui se distinguent, en temps de guerre, les examens ne sont pas exigés.

L'organisation intelligente de l'état-major concourt aussi à éléver le niveau intellectuel de l'armée, car l'armée a, comme le corps humain, une tête qui la dirige et cette tête dont les yeux clairvoyants doivent tout embrasser, ne peut compter que sur les officiers d'état-major pour remplir les fonctions importantes de tout voir et de tout préparer.

Rien de plus faux que de considérer comme un corps spécial, semblable à l'artillerie ou au génie, des officiers qui doivent posséder des qualités et des connaissances générales qui ne se révèlent que par la pratique. Bien voir n'est pas une spécialité, c'est un don de la nature perfectionné par l'expérience. Or, les officiers qui doivent remplir le rôle important de diriger les mouvements des troupes, choisir les positions et le terrain propices à chaque arme, étudier les contrées qui peuvent devenir le théâtre de la guerre, embrasser dans leur ensemble tous les besoins d'une armée, qui doivent enfin avoir une activité d'esprit et de corps qu'aucune fatigue ne rebute, ces officiers ne doivent pas être choisis parmi les élèves d'une école, mais être pris parmi les officiers les plus capables de toute l'armée. L'organisation de l'état-major en Prusse répond à ces différentes exigences. L'académie de Berlin pour les hautes études de l'art militaire dont nous avons indiqué l'organisation (chapitre IV), admet au concours les officiers de toutes les armes ayant 3 ans de service. Elle ne crée pas pour ainsi dire les officiers d'état-major, elle forme une classe d'officiers distingués, parmi lesquels le général en chef de l'état-major général choisit les plus capables, et ceux-ci après avoir été en constant rapport avec les troupes y retournent quand leur chef le croit utile, de sorte que l'état a trouvé là le moyen d'avoir toujours à la tête de l'armée des officiers qui répondent aux exigences de la situation.

Les institutions en Allemagne ont donc pour but de développer l'instruction par tous les moyens possibles et de rendre populaire l'obligation qui soumet tout le monde au service militaire. On a vu d'ailleurs que la loi de recrutement, dont le principe appliqué dans toute sa rigueur serait une lourde charge pour la population, est très adoucie, en temps de paix, par les soins que l'on a pris de sauvegarder les intérêts privés. Mais en temps de guerre le chef de la Confédération du Nord peut disposer de toute la population valide depuis 17 jusqu'à 42 ans, c'est-à-dire de près de deux millions d'hommes ; et, par l'effet de cette loi générale qui maintient toujours liées au service les classes qui ont été exercées, l'instruction que reçoivent les soldats n'est pas donnée en pure perte comme cela arrive dans les autres pays. Tous les hommes instruits qui sont renvoyés dans leurs foyers peuvent toujours être rappelés en temps de guerre, et une fois dans les rangs ils ne sont congédiés que lorsque la patrie n'a plus besoin de leurs services. En France, au contraire, lorsqu'on est parvenu à grand peine à faire au bout de quelques années un bon soldat, si son temps est fini, il quitte pour toujours les drapeaux et, même pendant la guerre, les classes qui ont atteint le terme légal du service sont congédiées, de sorte que le pays perd, pour sa défense, toute la peine qu'on s'est donnée à instruire des soldats.

En Allemagne, les 300,000 hommes qui composent la réserve de l'armée, ainsi que les 300,000 hommes de landwehr, ont tous passé trois années dans l'armée active, et, depuis qu'ils l'ont quittée, ils ont été tenus en haleine par des

exercices périodiques ; de plus, en temps de guerre, ils sont maintenus sous les drapeaux sans terme fixe.

En France, malheureusement, les militaires les plus compétents ont toujours été très opposés au système des réserves exercées. On se souvient que le maréchal Soult, dont l'opinion comme ministre de la guerre avait fait école, émit plusieurs fois, aux tribunes des deux chambres, cet avis que les meilleures réserves consistaient dans un grand nombre d'hommes laissés dans leurs foyers sans être astreints, pendant la paix, à aucun service. « Quand, disait-il, au moment de la guerre, on appelle sous les drapeaux les jeunes gens qui n'ont pas encore servi, ils y arrivent plus volontiers que ceux qui connaissent déjà les ennuis de la caserne, les inconvénients du métier. »

Cette opinion pouvait être soutenue à une époque où les armées de l'Europe n'étaient pas mieux organisées que les nôtres, où les chemins de fer n'existaient pas, et où avant d'entrer en campagne on avait plusieurs mois devant soi pour se préparer. Mais, en présence de l'organisation prussienne qui donne à l'état la possibilité d'appeler sous les armes, en 24 heures, tous les anciens soldats de 23 à 32 ans, et, d'assembler en 15 jours 13 corps d'armée prêts à marcher à l'ennemi, il est évident que l'idée de n'avoir en réserve que des hommes sans aucune éducation militaire, est pleine de périls.

Néanmoins, on était tellement persuadé, en France, qu'il suffisait pour l'Etat d'avoir une bonne armée sous les armes, et, en outre, un nombre considérable d'hommes sur le papier, que l'empereur Napoléon III a eu toutes les peines du monde à faire adopter, par les généraux et les chambres, un système qui permit d'exercer dans les dépôts la partie du contingent qui n'était pas appelée sous les drapeaux.

Depuis plusieurs années le contingent annuel des jeunes gens ayant atteint la vingtième année était de 100,000 hommes. En supprimant les non valeurs, les soutiens de famille et la portion attribuée à la marine, ce nombre se réduisait à 70,000 hommes environ. Sur ce chiffre on ne pouvait guère en admettre dans les régiments plus de 20,000 afin de ne pas augmenter l'effectif budgétaire, de sorte que, tous les ans, près de 50,000 restaient dans leurs foyers à la disposition du gouvernement : c'est ce qu'on appelait la 2<sup>e</sup> partie du contingent. Comme, d'après la loi de 1832, la durée du service était de 8 ans, au bout de cette période de temps il y avait approximativement, en tenant compte de la mortalité, environ 320,000 hommes en réserve qui pouvaient être appelés sous les drapeaux, mais sur lesquels on ne devait compter qu'après au moins quelques mois d'apprentissage.

Pour remédier à cet inconvénient, l'Empereur décida, en 1860, que la seconde partie du contingent serait exercée dans les dépôts des régiments en garnison dans les départements, trois mois pendant la première année, deux mois pendant la seconde et un mois pendant la troisième. Durant les cinq dernières années, les jeunes soldats restaient liés au service, mais ils n'étaient plus astreints à aucun exercice.

Ce système, qui atténua les inconvénients existants, était encore bien imparfait, comparé à celui de la Prusse, et il fut rendu moins efficace par une circonstance fortuite, la transformation des armes de l'infanterie. Les soldats qui avaient été exercés dans les dépôts avant 1869, l'avaient été avec des fusils se chargeant par la bouche ; lorsqu'ils furent rappelés en 1870, ils ne connaissaient pas le maniement du fusil nouveau modèle se chargeant par la culasse.

Nous ne parlerons pas de la garde mobile qui n'a, comme on peut le voir, aucune analogie avec la landwehr. Nous dirons pourtant qu'elle aurait pu rendre de meilleurs services si le Corps législatif ne s'était pas opposé à ce qu'on la soumit à des exercices réguliers.

Indépendamment des avantages que donne à l'Allemagne du Nord l'établisse-

ment de la réserve et de la landwehr, elle en possède un tout aussi grand dans la facilité avec laquelle elle peut mettre son armée sur le pied de guerre.

Les personnes étrangères aux affaires militaires se figurent, en voyant des régiments en garnison, qu'il suffit, pour former une armée, de leur donner l'ordre de marche et de leur assigner un lieu de réunion. Elles ignorent combien une armée, pour vivre, marcher et combattre, a besoin de corps auxiliaires, d'approvisionnements de toute sorte, de voitures et de chevaux.

Le passage du pied de paix au pied de guerre a toujours été l'opération la plus délicate et la plus difficile. L'armée qui arrive le plus promptement à ce résultat a sur son adversaire un avantage incontestable. Or, la Prusse a résolu le problème de la façon la plus judicieuse. Par la création de 13 corps d'armée toujours organisés, le gouvernement prussien a diminué considérablement la difficulté de la mobilisation.

Chaque corps d'armée ayant, en temps de paix, ses divisions et ses brigades établies dans le territoire même où elles se recrutent, les corps auxiliaires étant sur les lieux, ainsi que le nombreux matériel indispensable, les commandants des corps d'armée, des divisions et des brigades étant à leur poste avec leurs états-majors presque comme en temps de guerre, il ne faut pas plus de temps, avec une telle organisation, pour mettre sur le pied de guerre les 13 corps d'armée, que pour en mettre un seul.

En effet, l'armée de l'Allemagne du Nord, comme toutes les armées du monde, subit pour se mobiliser des augmentations très importantes. L'effectif en hommes pour l'armée active et pour les troupes de dépôt, sans compter la landwehr, augmente de près de 400,000 hommes ; mais, en divisant ce nombre par 13, chaque corps d'armée n'a qu'un peu plus de 20,000 hommes à appeler et cela dans un rayon assez restreint.

Le nombre des chevaux augmente de 100,000, ce qui fait pour chaque corps d'armée environ 7000 chevaux. L'artillerie n'ayant, en temps de paix, que les  $\frac{2}{3}$  de ses pièces attelées et le train n'ayant que 351 voitures, l'augmentation est de 15,600 voitures, ce qui fait par corps d'armée 1,200 voitures.

Le travail divisé par 13 est donc rendu beaucoup plus facile.

Non seulement, en Prusse, chaque corps d'armée forme un tout complet, mais les corps particuliers sont munis de ce qui peut satisfaire à leurs premiers besoins. Ainsi, un régiment d'infanterie a 12 infirmiers, 125 chevaux et 16 voitures, de sorte qu'il emporte avec lui des munitions, des médicaments, les bagages d'officiers. La division, à son tour, composée de trois armes forme à elle seule, comme la légion romaine, une petite armée.

En donnant à tous les corps les auxiliaires et les voitures indispensables, on diminue les longues colonnes et on maintient les effectifs au complet sans les affaiblir comme cela arrive trop souvent en France, où l'on puise sans cesse dans les régiments d'infanterie les hommes nécessaires pour les services accessoires.

Pour mieux faire comprendre la différence entre les deux systèmes allemand et français, examinons comment on procède dans les deux pays lorsqu'il s'agit de mobiliser l'armée.

En Allemagne, un ordre du roi est envoyé aux 13 commandants des corps d'armée, et tout se prépare avec célérité. Les chefs sont à leur poste ; tous sont au courant de leurs attributions, chacun sait ce qu'il a à faire, sans avoir besoin de nouvelles instructions, et, tout étant préparé d'avance, les différents services fonctionnent avec régularité, sans confusion.

Le commandant du corps d'armée divise ses troupes en trois parties :

- 1° Les troupes prêtes à entrer en campagne ;
- 2° Les troupes de remplacement ou des dépôts ;
- 3° Les troupes de garnison ou des fortresses.

Les commandants des troupes mobilisent le personnel et le matériel de guerre. — L'intendance mobilise l'administration et la trésorerie. — Les commandants de place et les gouverneurs procèdent à l'armement et à la mise en état de défense des places fortes. — Les autorités civiles et militaires se prêtent un mutuel concours pour activer la réunion des hommes en congé et des chevaux requis ou achetés.

En peu de jours les hommes de la réserve et de la landwehr ont rejoint leurs corps, car, toutes les troupes qui composent le corps d'armée étant en garnison dans les lieux où elles se recrutent, elles complètent leurs effectifs pour ainsi dire sur place. Les listes des soldats de la réserve et de la landwehr classés par arme, sont tenues au courant et conservées au chef-lieu du district de recrutement.

L'arrivée des hommes de la réserve et des plus jeunes contingents de la landwehr suffit pour compléter l'effectif des troupes qui entrent en campagne, pour former les quatrièmes bataillons et laisser ainsi dans les dépôts un nombre suffisant de soldats exercés. A ceux-ci viennent s'ajouter les hommes de la réserve de recrutement ou les nouvelles levées, de sorte que les dépôts sont composés moitié d'anciens soldats, moitié de recrues.

Pour combler les lacunes dans les cadres, pour augmenter les états-majors, on rappelle les officiers de la réserve ou même ceux de la landwehr qui avant l'âge de 42 ans ne peuvent jamais donner leur démission.

Les généraux des divisions d'infanterie forment les quatrièmes bataillons. Le commandant de la cavalerie réunit ses brigades en division et laisse les 5<sup>mes</sup> escadrons au dépôt. Le général d'artillerie sépare les batteries de campagne de celles qui ne doivent pas marcher, organise ses neuf colonnes de munitions et les compagnies de l'artillerie de place.

Les compagnies de pionniers ne conservent pas leur organisation en bataillon, mais sont réparties dans les divisions d'infanterie ou dans la réserve. Le génie est chargé des équipages de ponts, des parcs d'outils de pionniers et du détachement pour le télégraphe de campagne.

Les chevaux sont fournis au moyen d'achats directs ou de réquisitions légales faites en temps de paix. Dans chaque cercle (sous-préfecture) il est tenu en permanence un contrôle des ressources en chevaux. Sur l'ordre du landrat (sous-préfet) les chevaux sont amenés en un lieu désigné, où un officier de cavalerie ou d'artillerie, assisté d'un vétérinaire militaire, choisit, dans la proportion des besoins, ceux qu'il juge propres au service. Une commission de 3 habitants notables, désignés par le président de régence (préfet), fixe la valeur des chevaux, qui est remboursée aux propriétaires.

Le chef de bataillon du train, aidé de l'intendance, prépare ses 5 colonnes d'approvisionnements, sa colonne de boulangerie de campagne, son dépôt de chevaux, ses compagnies d'infirmiers, son service de santé, les ambulances et les deux compagnies de dépôt.

Le matériel de guerre, l'habillement, l'armement, les pièces, les voitures, les outils, les effets de campement, tout, jusqu'au plus petit objet, se trouve réuni dans les magasins du corps, dans les dépôts du train ou fourni par les magasins généraux établis à la portée des troupes.

Ainsi, le corps d'armée trouve tout ce dont il a besoin dans la circonscription territoriale où il se recrute, et les diverses autorités ne sont pas obligées d'écrire à chaque instant à Berlin pour réclamer ce qui leur manque en personnel ou en matériel.

La mobilisation en Allemagne s'opère à la fois dans treize groupes différents dont chacun fonctionne pour son compte ; les éléments préparés et coordonnés pendant la paix se rassemblent promptement, et, au bout de quinze jours, chaque corps d'armée est prêt à entrer en campagne : il suffit alors d'en réunir

un certain nombre, de créer un état-major général et un parc de réserve, pour former une armée.

Mais, en même temps que l'armée active se met en mouvement, les éléments de reconstitution des corps d'armée s'organisent à l'intérieur; on nomme les autorités territoriales qui doivent remplacer celles qui partent pour la guerre; les états-majors des différentes armes et l'intendance se reconstituent; les généraux de brigade d'infanterie, assistés des chefs de district de landwehr, administrent les dépôts et les mettent en état de combler les vides qui se produisent dans l'armée en campagne. La landwehr appelée sous les armes sert de réserve à l'armée active et fournit les garnisons pour les villes importantes ou les places fortes.

Examinons maintenant ce qui se passe en France lorsqu'il s'agit de mettre les troupes sur le pied de guerre. On verra que, dans des conditions semblables, non seulement la mobilisation rencontre de grandes difficultés, mais, une fois l'armée réunie à la frontière, il ne reste plus dans les dépôts que des cadres et des recrues et les grandes villes comme les places fortes n'ont plus un seul soldat en garnison. Lorsque la mobilisation est décidée, les ordres généraux partent de Paris comme cela doit être, mais tous les ordres de détail en partent également.

Le ministre de la guerre envoie aux 89 chefs des dépôts de recrutement l'ordre de rappeler le plus promptement possible les hommes en congé et ceux de la réserve. Les chefs des dépôts, dans chaque département, munis des listes de tous les hommes liés au service, envoient aux 36,000 maires les noms des individus à rappeler et l'ordre, pour eux, de rejoindre à jour fixe leurs dépôts respectifs disséminés dans toute la France. Alors, de Marseille à Brest, de Bayonne à Lille, les routes et les chemins sont sillonnés en tous sens par les soldats allant d'un bout de la France à l'autre chercher leurs dépôts, et de là repartant de nouveau pour rallier leurs régiments. On imagine tout ce que ces allées et venues occasionnent de dépenses et de retards.

Toute l'organisation du temps de guerre est à créer: il faut désigner les régiments destinés à former les brigades et les divisions, faire arriver souvent de très loin les batteries et les compagnies du génie qui doivent être attachées à ces divisions, organiser l'intendance, les parcs, les services de santé; il faut constituer les états-majors des corps d'armée, des divisions et des brigades, de sorte que plusieurs centaines de généraux, d'officiers de tous grades, d'intendants, de chirurgiens sont obligés de se monter, de s'équiper à la hâte et de se rendre auprès des corps qu'ils ne connaissent pas.

Pendant que le personnel se met en mouvement dans toutes les directions, le matériel s'expédie par toutes les voies de communication. L'habillement, l'équipement, les effets de campement, les munitions de guerre, les outils, au lieu d'être distribués sur place par les magasins des corps, sont tirés des magasins centraux et généralement de Paris pour être envoyés dans les dépôts des différentes armes.

Les chevaux d'artillerie et du train sont, il est vrai, retirés de chez les cultivateurs ou achetés directement comme en Prusse; mais, une fois réunis aux dépôts de remonte, comme une juste distribution des hommes et des chevaux n'a pas été préparée en temps de paix, il en résulte qu'il se trouve des dépôts où il y a des masses de chevaux et peu de cavaliers et d'autres où il y a beaucoup de cavaliers et peu de chevaux.

Les voitures pour les approvisionnements, pour les bagages d'officiers, pour l'administration, sont réunies dans d'immenses magasins et engerbées au lieu d'être laissées sur roues: ce qui cause une grande perte de temps pour les mobiliser. Aux nombreux besoins qui se font sentir il faut répondre de Paris en envoyant de là tous les suppléments en linge et chaussures, en ceintures de flanelle, en tentes

abri, en couvertures, en marmites, en gamelles, en bidons, puis les nécessaires de chirurgie, les médicaments, les harnais et les selles, les brides, etc.

Les routes, les chemins de fer sont encombrés de colis de toute espèce, et, quand ils arrivent dans les gares, ils y causent un encombrement dont il est difficile de se faire une idée.

Les chemins de fer exercent une grande influence sur les opérations de la guerre. On peut et on doit même en tirer de grands avantages, mais à condition que tous les transports soient réglés avec intelligence et avec une exactitude mathématique. Il faut, autant que possible, que chaque convoi emporte une unité administrative complète et non des fractions d'unité, car, dans ce dernier cas, l'encombrement amène la confusion et il devient difficile de reformer le corps quand les membres sont épars ; il faut surtout que sur les ballots d'approvisionnements envoyés pour l'armée soient inscrits en grosses lettres, non seulement l'adresse du corps où on les envoie mais même le détail de ce qu'ils contiennent. Nous avons vu à Metz des montagnes de colis dont on ignorait le contenu, et qu'il fallut ouvrir pour connaître ce qu'ils renfermaient.

Les innombrables expéditions, les mouvements si compliqués que nécessite une entrée en campagne, ne peuvent se faire que sur des demandes adressées à Paris ; car, avec notre système de centralisation et de responsabilité, les autorités qui sont en province ne peuvent même pas disposer de ce qu'elles ont sous la main sans un ordre ministériel. Aussi, quels que soient l'intelligence de ceux qui dirigent, le zèle et l'activité de ceux qui obéissent, il est impossible que de grands retards et de grandes déceptions n'aient pas lieu.

Qu'on se rende compte de ce qu'exige d'approvisionnements de toute sorte une armée de 400 mille combattants, avec plus de 100 mille chevaux et près de 15,000 voitures, et on comprendra quel travail gigantesque doit faire une administration pour assurer tous les services, lorsque en temps de paix rien n'a été fait pour rendre ce travail moins difficile.

L'administration de la guerre, en France, ressemble à une superbe machine dont toutes les parties travaillées avec art sont conservées séparément dans des ateliers. Quand il s'agit de la mettre en mouvement, le travail est long et difficile, car il faut rassembler tous les rouages et les coordonner entre eux, en un mot, remonter entièrement la machine, depuis le plus simple écrou jusqu'à la pièce la plus compliquée. En Allemagne, au contraire, la machine est toute montée ; il suffit pour qu'elle marche d'y apporter de l'eau, du charbon et d'allumer le feu.

Néanmoins, chez nous, toute organisation finit par s'achever ; mais c'est à force de zèle et d'efforts, et comme il y a eu une grande perte de temps, on arrive trop tard. *Là est toute la question.*

Certes, il est très utile pour un pays de renfermer dans son sein des ressources considérables, qui permettent, même après des revers, de prolonger la lutte ; mais cet avantage est moins important que celui que procure une prévoyante organisation, au moyen de laquelle on peut porter le premier à l'ennemi des coups décisifs.

Avec la puissance des armes nouvelles, l'armée qui peut arriver en ligne et prendre l'offensive avant l'ennemi, aura pour elle la plus grande chance de succès. Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée, et cependant il est triste à dire qu'avant les malheureux événements qui se sont accomplis, aucune force humaine n'aurait pu vaincre les préjugés enracinés de l'administration ; personne n'eût été assez puissant pour faire adopter par les assemblées politiques les mesures qui auraient porté un remède efficace aux vices de notre organisation militaire.

Disons cependant à notre décharge que, si on en excepte la Confédération de l'Allemagne du Nord, il n'y a pas une puissance en Europe capable de mettre sur pied en quinze jours une armée de 300 à 400 mille combattants. Il n'y en a aucune qui aurait pu être prête avant nous.

Nous ne voulons pas pallier les fautes qui ont été commises, ni excuser les imprévoyances dont on a encouru la responsabilité; mais ce que nous tenons à constater de la manière la plus formelle, c'est que le premier et le plus grand avantage de la Prusse a été la promptitude avec laquelle elle a mobilisé ses troupes, ce qui lui a permis de prendre l'offensive avant nous.

Seulement quinze jours de plus et nous aurions eu réunis tous ces éléments indispensables aux armées pour vivre, marcher et combattre. Les chances de la guerre eussent été changées, et, dans tous les cas, aucun des échecs que nos armes ont subis n'aurait eu les mêmes conséquences.

En résumé, si dans nos malheurs une grave responsabilité incombe aux hommes, la plus grande part en revient aux choses. Avec une meilleure organisation militaire, la patrie était sauvée.

Qu'y a-t-il donc à faire dans l'avenir? — Emprunter au système prussien tout ce qui peut s'adapter avantageusement à nos mœurs et à nos habitudes, adopter tout ce qui a été consacré par l'expérience. Ainsi, par exemple :

1<sup>o</sup> Division du territoire de la France en 14 provinces, formant autant de corps d'armée constamment recrutés dans la même circonscription territoriale;

2<sup>o</sup> Service militaire obligatoire pour tous, en adoptant les dispositions de la loi prussienne favorables aux intérêts privés;

3<sup>o</sup> Service actif dans l'armée de 20 à 24 ans ; maintien dans la réserve de 24 à 28 ans ; maintien dans la milice de 28 à 32 ;

4<sup>o</sup> Admission dans l'armée d'engagés volontaires pour un an ;

5<sup>o</sup> Admission des engagés volontaires pour un an, comme officiers dans la milice, après avoir satisfait aux examens exigés ;

6<sup>o</sup> Organisation du corps d'état-major d'après les principes adoptés en Prusse ;

7<sup>o</sup> Ecole supérieure d'art de la guerre, semblable à l'académie de Berlin.

Mais ce qu'il faut surtout emprunter à l'armée allemande, c'est sa discipline sévère, son infatigable activité, son amour du devoir, son respect pour l'autorité.

Ces qualités, nos pères les possédaient et nous en avons hérité ; si elles ont momentanément disparu dans le tourbillon des révoltes, le malheur qui retrempe les âmes les fera revivre.

Wilhelmshöhe, janvier 1871.

---

**SUR LE MAINTIEN DE LA NEUTRALITÉ SUISSE**  
pendant la guerre entre la France et l'Allemagne.  
(Fin.) (1)

Sur un effectif de 84,271 hommes, le nombre des malades soignés dans les hôpitaux était, au 20 février, de 5,116 pour tous les Cantons. Le 20 mars, le nombre des malades n'était plus que de 3,546, répartis comme suit :

Zurich . . . . .	336	(dans 12 hôpitaux).
Berne . . . . .	759	» 38 dépôts).
Lucerne . . . . .	136	» 8 »
Uri . . . . .	5	
Schwytz . . . . .	91	
Unterwald-le-Haut . . . . .	20	
Unterwald-le-Bas . . . . .	30	
Glaris . . . . .	73	
Zoug . . . . .	40	
Fribourg . . . . .	206	

(1) Voir notre précédent numéro.